

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/01/2025

DECISION N° 20250121_B_002

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusé : Emmanuel SALGADO

Étaient excusés représentés : Patrick Bruno MARCON :
Pouvoir à Roland RIVET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire
d'occupation (bail) à passer avec la SAS ALPHA PUB**

Le Bureau,

N° 20250121_B_002

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du
Viaduc à Pont Salomon à passer avec M. Franck PERRIER gérant de
l'entreprise ALPHA PUB. dont le siège est Z.A. du Viaduc – Rue de la
Semène à Pont-Salomon, aux conditions suivantes :
 - Module : F de 360 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyer HT = 991,38 € + 180 € = 1 171,38 €
 - Charges mensuelles HT : 149,50 €
 - Loyer chargé HT : 1 320,88 €
 - Prise d'effet : 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 inclus
(Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles seront révisés le
1^{er} janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers Commerciaux
(ILC) du 3^e trimestre de l'exercice précédent)
- Autorise Monsieur le Président à le signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 janvier 2025

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250121-20250121_B_002-AU
Reçu le 29/01/2025